



Compte rendu du premier conseil d'école de l'année scolaire 2017-2018.

Présents: *Mmes Lelarge, Hersard, Gilbert, M. Mayon enseignants, M. Briant, directeur, Mmes Favereaux, Duportal, Augusto, Girard, Hébert, Stote-Hubert, M. Perrotin, , représentants des parents d'élèves, M. Halopé, adjoint, M. Plumé, conseiller municipal*

Excusés: *Mme Lequart, IEN, Mmes Cormery, Mailet, Hernandez, parents d'élèves*

Rappel des attributions et composition du conseil d'école: il peut être amené à donner un avis sur le fonctionnement et la vie de l'école, vote le règlement intérieur, se prononce sur le projet d'école, sur les actions pédagogiques entreprises, sur les activités périscolaires, la restauration scolaire, les rythmes scolaires...les choix pédagogiques mis en œuvre dans les classes relevant du conseil des maîtres. Il est composé des enseignants, des représentants de parents d'élèves, du maire ou de son représentant, de l'inspecteur de circonscription et de toute personne susceptible d'être consultée pour éclairer les débats du conseil, celui-ci est en effet un lieu d'information et d'échanges propres à dégager un consensus.

Le conseil est présidé par le directeur de l'école, seuls les représentants de parents titulaires ont le droit de vote, l'ordre du jour étant établi à l'avance, toute question à débattre doit parvenir au moins 48 heures à l'avance.

Mode de délibération: en cas d'avis à prendre par le conseil d'école, si aucun consensus ne se dégage, il peut être procédé à un vote. Dates des prochains conseils d'école: **Vendredi 9 février, Vendredi 8 juin.**

Résultats des élections des représentants de parents d'élèves : une seule liste, 46% de participation, la liste est élue (titulaires: *Mmes Favereaux, Cormery, Duportal, Augusto, M. Perrotin*, suppléants: *Mmes Girard, Mailet, Hébert, Hernandez, Stote-Hubert*). Le rôle des parents élus est rappelé: représenter l'ensemble des parents d'élèves de l'école.

Point sur la rentrée :

Effectifs : 132 élèves inscrits répartis (5 élèves de plus que la prévision) sur 5 classes. 6 enseignants (5 à temps plein et une décharge de direction), deux ATSEM pour les classes de maternelle (Magali Bigot et Nadine Daveau). Elisabeth Chasles intervient à la BCD.

Cantine : celle-ci est gérée par la municipalité et la société 7000, environ 90 enfants concernés.

Il est rappelé l'importance pour les élèves d'arriver à l'heure, les portes de l'école étant fermées en dehors des heures d'ouverture pour des raisons de sécurité.

Pour éviter les problèmes liés au flux de circulation dans l'école, il est demandé aux familles de respecter les dispositions suivantes: les élèves d'élémentaire doivent rentrer et sortir par le portail, ceux de maternelle entrent bien entendu par la porte d'entrée, rue de la Baratterie.

Pédagogie : l'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants de l'école de la GS au CM2.

Conseil école-collège : diverses actions sont inscrites au programme du conseil école-collège (participation à la quinzaine du livre, projet d'échanges CM2/6è autour d'une discipline à définir (cette année autour des arts plastiques), visite du collège, venue d'anciens élèves à l'école...).

Le dispositif du LSU (Livret Scolaire Unique) sera utilisé par les enseignants pour rendre compte aux familles des résultats des élèves (CP au CM2) : remis aux familles en fin de semestre.

Les enseignants de maternelle utiliseront un cahier de réussite.

Evaluations nationales/académiques et projet d'école : des évaluations (protocole national) ont été réalisées en CP (les parents se verront informés des résultats), des évaluations ont lieu en Grande section dans le domaine du Langage (compréhension, production, lecture/découverte de l'écrit) et en mathématiques, tout au long de l'année. Des évaluations auront également lieu en MS au printemps 2018. Des évaluations ont été réalisées chez les CE2, les résultats seront analysés en conseil des maîtres. Ces évaluations constituent un outil pour l'équipe enseignante et contribuent à la guider pour organiser les apprentissages.

Elèves en difficultés/Réussite des élèves: la première réponse à la difficulté scolaire se fait dans la classe par une adaptation de l'enseignement. Ensuite (en fonction des résultats aux évaluations nationales, notamment) une demande d'aide par le réseau (RASED) peut être faite (avec ou non un suivi). Les enseignants rappellent que l'intervention du RASED est très utile, en plus du soutien en classe. En effet, l'intervention du Psychologue scolaire, du Maître spécialisé, du Maître rééducateur peut permettre de débloquer des situations.

Des projets d'aide peuvent être mis en place (PPRE, PPRE passerelle entre la GS et le CP ou le CM2 et la 6^e). Un dispositif nommé PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) permet d'accompagner les élèves connaissant des difficultés scolaires durables résultant de troubles des apprentissages.

APC: des activités pédagogiques complémentaires (aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, aide au travail personnel ou activité prévue par le projet d'école) ont lieu les lundi et mardi de 11h30 à 12h.

La garderie et les TAP sont organisées par l'association PEP37. Il est rappelé que l'école est avant tout un lieu d'apprentissage ; celle-ci est également utilisée pour la garderie et les TAP, il est important de ne pas confondre les rôles et les missions de chacun. Il est également important de respecter les temps de chacun : le temps de l'école et le temps du périscolaire.

Des boîtes aux lettres sont disposées devant l'école pour permettre aux familles de transmettre des informations aux différents interlocuteurs, en cas de besoin.

Registre santé et sécurité au travail école : un registre est mis à la disposition des enseignants et des usagers pour y inscrire tous les observations ou suggestions jugées opportunes dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

DUER: un document d'évaluation des risques professionnels peut être utilisé par les enseignants et remis au directeur académique pour toute difficulté relative à leurs conditions de travail.

Le calendrier scolaire concernant les congés de printemps pour l'Académie d'Orléans-Tours est modifié comme suit : les vacances auront lieu du mercredi 25 avril 2018 après la classe au lundi 14 mai 2018 (reprise des cours le matin).

Règlement intérieur de l'école : ce règlement est un additif au règlement départemental des écoles. Les points importants du règlement sont évoqués: horaires, absences, ponctualité, APC, PAI et médicaments. Il est rappelé que les horaires doivent être respectés, que l'école ferme ses portes à 8h30, heure de début de la classe, pour des raisons de sécurité, de responsabilité et de respect du travail de tous (élèves et enseignants). Une information concernant la tenue vestimentaire des élèves est ajoutée (« une tenue adaptée aux apprentissages (vêtements, chaussures) » est attendue des élèves). Ce règlement est adopté. Il sera remis aux familles, accompagné d'un exemplaire de la charte de la laïcité.

Rythmes scolaires : comme évoqué au dernier conseil d'école de l'année scolaire précédente, le conseil d'école est amené à s'interroger sur les rythmes scolaires. La municipalité souhaiterait un retour à la semaine de quatre jours, notamment pour être en cohérence avec ce qui se fait sur le territoire de Gâtine/Racan et pour éviter les conséquences d'un certain isolement : impossibilité pour les familles de bénéficier du centre de loisirs le mercredi, réorganisation des activités de loisirs sur la journée de mercredi...Les raisons sont également financières : la mise en place des TAP représente un coût supplémentaire pour la municipalité.

Les enseignants font un bilan mitigé du changement des rythmes scolaires : ceux d'élémentaire apprécient les cinq matinées de classe, ceux de maternelles constatent une réelle fatigue chez les élèves. L'équipe enseignante a également conscience de l'incidence d'une école à 4,5 jours sur un territoire où l'ensemble des écoles seraient à jours.

Cependant, l'équipe enseignante fait la proposition suivante : une semaine à 4 jours avec des matinées plus longues. Cela permettrait de continuer de bénéficier de l'effet positif du travail scolaire le matin et d'être en cohérence avec les rythmes des écoles voisines. Les horaires proposés seraient les suivants : 8h-30-12h le matin (soit 3h30 de classe) et 14h-16h30 l'après-midi (soit 2h30

de classe). La municipalité ne s'y oppose pas, les parents élus vont consulter les familles. Une décision sera prise au 2^e conseil d'école.

Projet d'école : les enseignants feront le bilan du projet d'école 2014-2017 pour fin décembre.

Aménagement de l'école/gestion et entretien des locaux/Budget/Investissement: poursuite de l'entretien des locaux dans les mêmes conditions (ménage quotidien, planning de ménage et d'entretien établi pour chaque vacance scolaire).

Des aménagements sont demandés pour l'année à venir (voir passage Budget/investissement).

Des conventions d'utilisation des locaux scolaires ont été passées avec les PEP37.

Les enseignants rappellent la nécessité de respecter les locaux et la cour de récréation et de veiller à leur propreté.

Sécurité : les installations électriques doivent être vérifiées chaque année, tout comme les installations sportives. Un exercice d'évacuation ont été faits depuis la rentrée, il s'est bien déroulé. Un exercice de confinement (PPMS) a été réalisé. Les enseignants souhaiteraient que des glissières soient installées dans les classes au niveau des prises d'aire extérieures, pour pouvoir les calfeutrer rapidement en cas de besoin. L'école attend l'installation d'un signal (visuel) pour prévenir les risques types attentat/intrusion.

Un badgeur a été installé à l'entrée de l'école (ventouse, gâche électrique...), pour améliorer la sécurité de l'accès à l'école.

Budget/investissement: l'école demande l'actualisation des budgets fournitures scolaires, Noël, BCD, des abonnements. Elle demandera également un certain nombre d'investissements (qui restent à définir: mobilier (maternelle), équipement numérique (TNI, volets roulants en maternelle...).

Deux classes mobiles devraient être installées prochainement (prévues au budget municipal pour 2017), résultat d'une convention entre la mairie et l'Education nationale, qui permet de diminuer leur coût par deux (subvention du ministère).

L'école compte plus d'élèves que prévu (5 élèves de plus), le budget voté est donc insuffisant (comme évoqué au dernier conseil d'école): l'école demande donc à ce que le budget soit réévalué (soit 5 élèves x 35€= 175€).

Personnel communal présent à l'école : il est rappelé la nécessité de fonctionner avec deux ATSEM en maternelle et l'importance du poste lié à la BCD : ces personnels ont vu leur contrat (aidé) reconduit pour l'année. Des CDD pourront être envisagés en cas de disparition du dispositif.

Projets de classe : la coopérative scolaire, financée notamment par les contributions des parents, ainsi que par des dons de l'APE, permet de mener un certain nombre d'initiatives (sorties, intervenants, achats pédagogiques). Le budget alloué par la mairie ne prévoyant pas de financement pour ce genre d'activités. Divers projets ou sorties sont prévus tels que la participation aux JMF, à des manifestations sportives ou culturelles : course longue, actions pédagogiques proposées par Gâtine/ Racan...

Les élèves et les familles seront invités à participer aux cérémonies du 11 novembre.

Ces projets peuvent se mettre en place notamment grâce au soutien de l'APE et de la municipalité.

L'école bénéficie de l'intervention de Magali Labrosse, intervenante en musique, proposée par Gâtine /Choisille.

Activités associatives : la fête de l'école est prévue le Vendredi 22 Juin 2018, les consignes de sécurité restent en vigueur. L'APE prendra en charge la kermesse et proposera un repas à l'issue de celle-ci. Elle annonce par ailleurs la tenue d'un certain nombre de manifestations dans l'année pour soutenir les actions des enseignants, comme le marché de Noël...